

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures  
du Canton de Vaud 2014**

La Commission s'est réunie à deux reprises les 10 et 31 mars 2015 à la salle de conférences 403 du DTE, Place du Château 1, à Lausanne pour examiner l'objet cité en titre.

Elle était composée de Mmes Amélie Cherbuin, Aliette Rey-Marion, Patricia Dominique Lachat, Claire Richard et de MM. Dominique-Richard Bonny, Gérald Cretegny, José Durussel, Christian Kunze, Denis-Olivier Maillefer, Nicolas Rochat Fernandez, Jacques Perrin, Claude-Alain Voiblet, Laurent Wehrli, Andreas Wüthrich et Raphaël Mahaim (président rapporteur soussigné).

Le 31 mars, M. Marc-André Bory (en remplacement de M. J. Durussel) et M. Denis Rubattel (en remplacement de M. C.-A. Voiblet) étaient présents. MM. Nicolas Rochat Fernandez et Laurent Wehrli étaient excusés mais n'ont pas été remplacés.

La séance du 10 mars s'est tenue en présence de M. Pascal Broulis, chef du département des finances et des relations extérieures (DFIRE). MM. Roland Ecoffey, chef de l'Office des affaires extérieures et Simon Affolter, délégué aux affaires intercantionales et européennes ont quant à eux assisté aux deux séances de la commission.

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

## **1. INTRODUCTION**

En préambule, il convient de rappeler que le rapport du Conseil d'Etat est un instrument destiné à présenter de manière synthétique toutes les activités du canton ayant trait aux affaires extérieures, en premier lieu au Grand Conseil, mais également au public. L'office des affaires extérieures s'efforce de choisir une présentation dynamique constituée de brefs chapitres afin de rendre accessible au lecteur l'action que mène le Conseil d'Etat sur les scènes intercantionales, fédérale et transfrontalière.

Ce document fait l'objet d'une démarche "d'amélioration continue" en collaboration avec la commission des affaires extérieures du Grand Conseil (CTAE). Cette dernière fait part de ses souhaits et remarques au Conseil d'Etat qui en tient compte pour les futurs rapports.

## **2. DISCUSSION GENERALE**

Comme les années précédentes, la CTAE salue la qualité du rapport du Conseil d'Etat sur les affaires extérieures. Son caractère synthétique et les informations néanmoins détaillées qu'il contient en font un instrument de travail, de documentation et de communication fort apprécié et utile.

Les discussions préliminaires de la commission ont cette année beaucoup porté sur l'actualité récente. Divers sujets dont la commission avait traité les mois précédents étaient ainsi à l'agenda politique de ce début d'année 2015. C'était notamment le cas de la RPT 2016-2019. La commission a pu apprécier

les explications fournies du chef du DFIRE quant à l'immense travail effectué par le Gouvernement et l'Office des affaires extérieures dans ce dossier délicat. La commission a pris acte avec regret des votes aux Chambres, qui ne sont pas allés dans le sens escompté.

D'autres sujets importants sont également discutés prioritairement par la commission. Ainsi les suites du vote du 9 février 2014 sur l'immigration de masse. Le Conseil d'Etat est convaincu que la poursuite des bilatérales est indispensable pour l'économie suisse. Au besoin, il pourrait être nécessaire d'organiser un vote populaire confirmant la voie bilatérale. En tous les cas, le canton de Vaud, ainsi que les autres cantons concernés au premier chef, sont dans une position d'expectative jusqu'aux élections fédérales d'automne 2015.

La RIE III est également abordée. La feuille de route du Conseil d'Etat est présentée, ainsi que les enjeux importants qui sont liés à ce chantier dont le Grand Conseil débattrà à l'automne 2015.

### 3. EXAMEN DU RAPPORT CHAPITRE PAR CHAPITRE

Il n'est pas le lieu ici de revenir sur l'ensemble des questions et thèmes abordés en séance de commission. Parmi les interrogations les plus importantes des commissaires et les discussions tenues en séance, on peut relever les points suivants:

A propos de la **fiscalité agricole** et suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui a fait grand bruit en modifiant les conditions de taxation en cas de transfert d'entreprise, M. P. Broulis informe la commission que des négociations sont actuellement en cours entre l'Union suisse des paysans (USP) et le Conseil fédéral afin d'accélérer le processus et d'avancer la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions faisant suite à la motion Léo Müller acceptée par les Chambres.

Le chef du DFIRE demande deux choses afin d'avancer rapidement dans ce dossier :

- La mise en place d'un régime transitoire afin de taxer les dossiers en suspens. On compte actuellement dans le Canton de Vaud 200 dossiers en attente de taxation, mais il y a aussi beaucoup de transferts qui ne se réalisent pas en attente de la modification au niveau fédéral.
- La mise en œuvre d'une disposition qui permettrait aux agriculteurs de se mettre en conformité en transférant, par exemple dans un délai de trois ans, leur patrimoine commercial dans le patrimoine privé au taux des gains immobiliers tels qu'appliqués avant la décision du TF.

Idéalement, il faudrait que le Conseil fédéral se détermine d'ici à la fin de l'été sur un calendrier pour l'introduction des mesures transitoires et des dispositions législatives.

Le Conseiller d'Etat ne possède aucune information complémentaire sur le dossier de la **Convention Suisse-France** contre la double imposition des successions. Suite à la décision de la France de dénoncer la convention, puis au refus des chambres fédérales du projet du Conseil fédéral de nouvelle convention, la Suisse et la France n'ont plus de convention bilatérale en matière d'imposition des successions. A ce jour, il apparaît que la situation n'a pas évolué et que la France n'a pas taxé à double les successions.

A propos de l'**Académie de police de Savatan**, il est relevé que le partenariat entre la Confédération et les cantons se terminera en 2019 au plus tard (mise à disposition d'infrastructures et formations liées à la sécurité). Le Conseil d'Etat ne mentionne toutefois aucune solution future pour l'académie de police.

Un député de la commission aurait tout au moins souhaité une référence à des négociations en cours avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et/ou à de possibles alternatives de localisation, comme par exemple une possible installation à la caserne du Moudon ! Concernant ce sujet, la CTAE s'attend en 2015 à des précisions aussi bien quant au financement futur qu'à l'avenir du site de Savatan.

Cette année, le rapport ne fait plus mention d'**arriéré fiscal avec la France concernant les frontaliers**, thématique qui avait alimenté la polémique à la fin de l'année 2013. L'Office des affaires

extérieures (OAE) confirme que le paiement a été effectué en 2014 par la France avec quelques semaines de retard seulement.

L'année 2014 a vu la fin du programme **Interreg IV** France-Suisse 2007-2013. La CTAE sera consultée sur le projet Interreg V 2014-2020 qui vise à favoriser la coopération entre régions transfrontalières, mais sans avoir pour but de financer directement les infrastructures. Interreg s'articule autour de quatre axes principaux : soutenir des projets innovants, protéger le patrimoine naturel et culturel, accompagner les changements de modes de mobilités transfrontalières, encourager la formation et la mobilité de la main d'œuvre. L'ensemble des projets de partenariat franco-suisse, approuvés par le comité de programmation, peuvent être consultés sur le site Interreg : <http://www.interreg-francesuisse.org/> et plus précisément sur la page : <http://www.interreg-francesuisse.org/les-realizations/3214,liste-des-projets.html>.

#### **4. VOTE DE LA COMMISSION**

*Au bénéfice des explications complémentaires demandées, c'est à l'unanimité que la commission des affaires extérieures (CTAE) recommande au Grand Conseil d'approuver le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2014.*

Pampigny, le 10 août 2015

*Le rapporteur :  
(Signé) Raphaël Mahaim*